

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation
sur le projet de restructuration
par RTE de la Ligne
à haute tension
Chaingy Dambron



**LES FICHES
DE SYNTHÈSE
DE LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET CHAINGY DAMBRON

1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

Le projet de restructuration par RTE de la Ligne à haute tension Chaingy (Loiret) et Dambron (Eure et Loir) s'est déroulée du 3 septembre 2024 au 4 octobre 2024. Ce projet a pour objectif de renforcer le réseau électrique déjà existant en région Centre-Val de Loire par la création d'une nouvelle ligne aérienne à 400 000 Volts et la déconstruction de deux lignes à 225 000 Volts existantes entre ces communes.

Si la raison d'être du projet n'a pas été remise en question suite aux explications données par le maître d'ouvrage, le public a interrogé sur des alternatives techniques telles que la possibilité d'enfouissement de la nouvelle ligne, la réutilisation de pylônes ou doublement de ligne existante, permettant au porteur de projet de justifier ses choix et de préciser les conditions avec lesquelles le tracé de la ligne pouvait s'inscrire.

Les informations diffusées par le porteur de projet et leur qualité tant sur l'opportunité du projet que sur ses caractéristiques et ses alternatives ont permis au public de s'approprier le sujet et de participer activement à la concertation.

Ces échanges ont permis d'identifier la possibilité éventuelle d'une dépose supplémentaire d'une ligne de 90 000volts inutilisée et semble-t-il obsolète.

Ont pu être débattus :

- les impacts des lignes électriques sur la santé humaine en matière de bruit ou de champs électromagnétiques comme les risques accidentels liés à la présence d'une ligne à haute tension en zone urbanisée ou à proximité d'un aéroport ;

- les incidences financières du projet sur le patrimoine immobilier ou le foncier ou sur le budget des collectivités locales.

Si l'impact sur les zones naturelles n'a été qu'effleuré ; celui sur le milieu agricole a été largement débattu, les exploitants faisant part des contraintes induites par la présence de pylônes dans la conduite de leur exploitation, contraintes dont ils estiment que la compensation financière sous forme d'indemnisation conventionnelle n'est pas adaptée, lorsqu'elle existe. Tout comme en zone urbaine, la localisation précise des pylônes (non déterminée à ce stade du projet) et du tracé revêt une importance certaine pour limiter ces contraintes, justifiant la poursuite d'une concertation étroite à laquelle le porteur de projet s'est engagé en séance. Enfin, si une grande partie des participants a pu faire valoir ses arguments à l'encontre d'une proposition de fuseau Ouest, portant sur l'atteinte au milieu naturel au paysage et au milieu agricole comme aux habitants des bourgs et villages limitrophes, elle a souligné que la longueur du tracé Ouest, le nombre de pylônes à implanter et le coût plus élevé de cette variante justifiaient de retenir le fuseau Est, en raison notamment des emprises libérées par la dépose de deux lignes.

A contrario une partie des intervenants ont fait valoir que les habitants des zones urbanisées subissaient déjà depuis longtemps des contraintes fortes qui ne seraient pas atténuées malgré la dépose de deux lignes si une nouvelle était implantée dans les emprises libérées. Les arguments des uns et des autres ont pu être débattus avec courtoisie dans une ambiance sereine, devant permettre au porteur de projet de prendre une décision en toute connaissance de cause.



2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTES

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garantes formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	Indiquer le nombre de pylônes à déposer et le nombre de pylônes à implanter selon les variantes.
2.	Préciser les éléments constitutifs du coût du projet et objectiver le surcoût de la variante Ouest
3.	Fournir une simulation de l'impact financier du projet sur les budgets communaux
4.	Fournir toute précision utile sur la possibilité ou non d'implanter sur un même pylône une ligne à 400 000 volts et une ligne à 225 000 volts.
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	
1.	Etudier la faisabilité de la dépose de la ligne de 90 000 volts sur 12km inutilisée et informer le public des résultats de cette étude
2.	Suite aux interrogations du public, dresser un état des lieux des conventions et modalités d'indemnisation des exploitants agricoles sur l'ensemble des lignes du réseau restructuré (lignes existantes maintenues et ligne nouvelle) et étudier dans quelles conditions l'harmonisation de ces indemnisations pourraient être conduite dans le cadre de la restructuration du réseau, puis en informer le public
3.	Organiser une réunion publique de « reddition des comptes » au cours de laquelle le porteur de projet explicitera les enseignements qu'il tire de la concertation
4.	Rendre publique la proposition de fuseau qu'il soumettra à l'avis de la commission « Fontaine » accompagné d'un tableau présentant les futures étapes du projet, les rôles et responsabilités des différents acteurs concernés
5.	Mettre en place après le choix du fuseau une structure formalisée de concertation avec les habitants et exploitants agricoles